

Collèges et lycées – Désignation des représentants suppléants

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

| Conseillers EN EXERCICE | Conseillers PRÉSENTS | Conseillers REPRÉSENTÉS | Total VOTANTS | Conseillers ABSENTS |
|----------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------|------------------------|
| 33 | 28 | 4 | 32 | 1 |

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Collèges et lycées – Désignation des représentants suppléants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L.421-2 et R.421-14 ;
Vu la délibération n°260414_17 du 14/04/2026 relative à la désignation des représentants au sein des collèges et des lycées de THIERS ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des représentants suppléants pour siéger au sein de chaque Conseil d'Administration des collèges et des lycées de la Commune ;

Pour rappel, la liste des représentants titulaires est :

- Collège Audembron Claire LOPEZ
- Lycée d'Enseignement Général et Technique (LEGT) Montdory Louis-Emmanuel BODINAT
- Lycée Technique d'État (LTE) Jean Zay Delphine BOUYSSSE
- Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP) Germaine Tillion Christophe CAPRON

Il est proposé la liste des représentants suppléants :

- Collège Audembron Jean-François AUROY
- Lycée d'Enseignement Général et Technique (LEGT) Montdory Claire LOPEZ
- Lycée Technique d'État (LTE) Jean Zay Claire LOPEZ
- Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP) Germaine Tillion Claire LOPEZ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :

- **Approuve** la désignation des représentants suppléants au sein des Conseils d'Administration des collèges et des lycées de la Commune telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

| | | | |
|-------|---------------------------|----|--|
| VOTES | POUR | 26 | |
| | CONTRE | | |
| | ABSTENTIONS | 6 | Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS |
| | NE PREND PAS PART AU VOTE | | |

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS



Le Maire,

Francis ROUX


